

## Responsabilité :

Sylvain Lemoussu est assuré en responsabilité civile professionnelle IME n°971000187089E. Malgré toutes les précautions prises, l'animal pourrait se blesser lors d'un exercice inhérent à l'éducation. L'éducateur ne sera nullement responsable des conséquences de cet accident. De même pendant le déroulement d'une séance, le Propriétaire est responsable de la bonne tenue de son chien. Étant donné qu'il vous aura été enseigné les méthodes de maîtrises et de sanctions pour votre animal, l'éducateur ne sera nullement responsable en cas d'accident causé par les heurts entre chiens ; les assurances des Propriétaires intervenant à ce moment-là.

## Rétractation :

Article L.221-18 du code de la consommation, le client dispose d'un délai de rétractation d'une durée de 14 jours dès la signature du contrat. Durant ce délai, si le client souhaite annuler ce contrat, celui-ci doit utiliser le formulaire en bas de page, et l'envoyer par lettre recommandée avec accusé de réception à Sylvain LEMOUSSU, 1 rte des 4 sources 50340 Pierreville. Merci également de nous prévenir au 0681250982. En dehors de ce délai de rétractation, tout contrat souscrit ne pourra être remboursé.

Article L.221-25 : Le client peut renoncer au délai de rétractation s'il souhaite que la prestation de service soit exécutée avant ce délai.

Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'abandon de la part du ou des Propriétaires, en cas de déménagement du Propriétaire, ou de dépassement du délai... Le contrat restant valable pour un autre chien, appartenant à la famille.

## Annulation/report :

Tout rendez-vous annulé à l'initiative du client ou en cas d'absence du client à l'heure du rendez-vous, sans avoir prévenu au moins 24h à l'avance, sera décompté, sauf cas de force majeure.

## Droit à l'image :

Vous autorisez Sylvain Lemoussu au droit à l'image, l'exploitation, l'utilisation et à la diffusion de photos et vidéos sur son site internet et ses réseaux sociaux, de votre chien pendant vos séances ainsi que toute autre activité liée à l'éducation de votre chien.

## Médiation de la consommation

L'article L612-1 du Code de la consommation indique que « Tout consommateur a le droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable du litige qui l'oppose à un professionnel. A cet effet, le professionnel garantit au consommateur le recours effectif à un dispositif de médiation de la consommation. »

Sylvain Lemoussu ayant conclu une Convention avec le « **Centre de médiation de la consommation des conciliateurs de justice** » et dès lors qu'un litige n'a pas pu être réglé dans le cadre d'une réclamation préalable, le client peut saisir gratuitement le médiateur de la consommation via le formulaire disponible sur le site internet [www.cm2c.net](http://www.cm2c.net), par mail à [cm2c@cm2c.net](mailto:cm2c@cm2c.net) ou par courrier, à l'adresse suivante : 49 Rue de Ponthieu, 75008 Paris

## Résultats :

La Jurisprudence rappelle que l'Educateur Canin est tenu d'obligation de moyens :

Il doit mettre en œuvre les moyens nécessaires pour donner satisfaction au Propriétaire de l'animal,

Il a également obligation d'informer sur les méthodes qui vont lui être appliquées.

En aucun cas, on ne pourra exiger un résultat absolu, puisqu'il s'agit d'un être vivant dont les réactions restent imprévisibles. L'Educateur applique des méthodes qui font leurs preuves dans de nombreux cas, mais, malheureusement pouvant échouer dans d'autres cas.

L'éducation d'un chien nécessite un partenariat étroit entre le maître et l'éducateur afin d'obtenir les meilleurs résultats possibles

Afin d'atteindre ses objectifs, il appartient au client de mettre en pratique les méthodes vues en séance et d'informer l'éducateur des éventuelles difficultés rencontrées et de ses avancées à chaque rencontre.

Il est préconisé de ne pas éduquer son chien auprès d'un autre éducateur ou d'un club canin pendant la durée du contrat.

Afin d'assurer la progression des séances et l'évolution de l'animal, une fréquentation régulière est demandée aux clients : min 3 séances par mois sauf situations exceptionnelles ou congés.

**Durée du contrat : Ces séances devront être prises dans un délai de 3 mois pour un forfait 6 séances, 6 mois pour un forfait 10 séances, 9 mois pour un forfait 15 séances, 12 mois pour un forfait 20 séances - Passé ces délais, les séances ne seront plus valables** (+3 mois en cas de rajout de 4 ou 5 séances supplémentaires)



## Formulaire de rétractation - annulation du contrat d'éducation canine

*La lettre de rétractation doit être adressée par courrier en recommandé avec AR, dans le délai de 14 jours à compter de la date la conclusion du contrat.*

Nom Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Par la présente,

Je vous informe vouloir utiliser le droit de rétractation prévu par l'article L. 221-18 du Code de la consommation concernant le contrat d'éducation canine conclut à mon domicile le

Date : le \_\_\_\_\_

Signature